

COMMUNE DE PARIS L'HOPITAL

Compte rendu de la séance du mardi 18 juin 2024

Secrétaire de la séance: Sabine PITOIS

Présents : Olivier MENAGER, Emmanuel FOLLEAT, Michel CHALANDON, Christophe GREMERET, Nicolas JACQUESON, Céline MARCHAND, Sabine PITOIS, Bernard ROBERT

Représentée : Gisèle PLOUX

Absents : Emmanuel GOBBO, Claire LEGLISE

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès verbal de la séance du 11 Avril 2024
- 2) Délibération sur l'organisation des rythmes scolaires rentrée 2024/2025.
- 3) Référentiel M57 Application de la fongibilité des crédits : Possibilité donné au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section hors budget crédits relatifs aux dépenses de personnel
- 4) Délibération pour attribuer à Mr Serge Jacqueson une prime CIA
- 5) Examen du devis Sydesl pour l'enfouissement des cables Telecom:
place des platanes et impasse Terrasse pour un total de 60.166.67 € TTC
- 6) Questions diverses

1/ Approbation du Procès verbal de la séance du 11 Avril 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du 11 avril 2024

2/ Délibération sur l'organisation des rythmes scolaires (DE_2024_022)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement pour le maintien de la semaine à quatre jours dans notre école de Paris l'hopital faisant partie du RPI Blaise Pascal.

Ainsi fait et délibéré le 18 juin 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire
Olivier Ménager

VOTES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

2/ Délibération – Application de la fongibilité des crédits selon le Référentiel M57 Déli (DE_2024_023)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré le 18 juin 2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire de Paris l'hôpital

Olivier Ménager

VOT ES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-----------	------	---	--------	---	-------------	---	------------------	---

4/ Délibération sur l'attribution du CIA à Mr Serge Jacqueson (DE_2024_024)

Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir. Dès le 1^{er} janvier 2016, elle est vouée à remplacer la prime de fonction et de résultat (PFR) pour les attachés et les administrateurs, l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) pour les ingénieurs en chef et l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants.

Classement des emplois par groupe et détermination des montant bruts maximaux d'IFSE et de CIA

Catégorie C

Adjointes techniques territoriaux

Groupe	Emplois	<i>A titre indicatif, montant brut maximal à ne pas dépasser, à répartir librement entre les deux parts</i>	IFSE - Montant brut maximal mensuel	CIA – Montant brut maximal annuel
Groupe 1		12 600 €		1500 €
Groupe 2		12 000 €		

Les montant brut indiqués ci-dessus sont des montant bruts

Bénéficiaires : Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser le CIA à Mr Serge Jacqueson au vu de ses bons et loyaux services.

Ainsi fait et délibéré le 18 juin 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire

Olivier Ménager

VOT ES	Pour	9	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-----------	------	---	--------	---	-------------	---	------------------	---

5/ Examen du devis Sydesl pour l'enfouissement des cables Telecom place des platanes et impasse de la Terrasse. Cout de l'operation 60.166,67 € TTC.

Le conseil décide à l'unanimité de reporter toute décision à un conseil ultérieur afin d'obtenir plus de précision quand au devis présenté

Ainsi fait et délibéré le 18 juin 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire

Olivier Ménager

6/ Questions diverses

Lecture faite du devis de Systeme fermeture pour le remplacement de l'école, le conseil municipal demande à l'unanimité un nouveaux devis pour des rideaux ignifugés.

La séance est levée à 21h15

Certifié Conforme

Le maire,

Olivier Ménager